

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLEDER
Séance du 28 novembre 2019**

Date de convocation : 19/11/2019

Date d'affichage : 19/11/2019

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 26

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit novembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DANIELOU, Maire.

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux à l'exception de : Françoise MESGUEN, Delphine PRIGENT, Nicole LE LEZ, Julien BELLEC et Anne CORMIER

Procurations :

Françoise MESGUEN pour Marie-Jo OLLIVIER

Delphine PRIGENT pour Sophie LE DUFF

Nicole LE LEZ pour Yvette REUNGOAT

Anne CORMIER pour Monique CSODO

Absent sans procuration : Julien BELLEC

Secrétaire de séance :

Grégory HELLIO a été élu secrétaire de séance.

1-33 Tarifs du Service Animation 2020

Les tarifs des animations font l'objet d'une délibération spécifique. En 2020, ils restent stables, à l'exception d'un ajustement pour les tarifs de l'activité Théâtre.

- **Tarifs des cautions pour les associations :**

o **Salle Kan Ar Mor**

o Cauton pour la salle	o 150 €
o Cauton Matériel Scénique	o 100 €
o Cauton pour l'office	o 200 €

o **Salle Amzer Zo**

o Cauton pour la salle	o 50 €
o Cauton Matériel Scénique	o 100 €
o Cauton pour l'office	o 200 €

- **Espace 2000**
 - Caution 200 €
- **Salle BECHU Créach Oalec**
 - Caution 150 €
- **Salle CHANNEL**
 - Caution 150 €

- **Tarif des boissons à l'occasion des manifestations**

- Verre KIR = 2,00 €
- Verre Vin (Rouge Blanc Rosé) = 2,00 €
- Coca Cola = 1,00 €
- Jus orange = 1,00 €
- Vin chaud = 2,00 €
- Café Thé = 1,00 €
- Bière blonde = 2,00 €
- Verre cidre = 2,00 €
- Bouteille eau = 2,00 €
- Bouteille vin (rouge blanc)/cidre = 6,00 €

- **Tarif des Photocopies (réservées aux associations)**

	<u>Noir & Blanc</u>	<u>Couleur</u>
De 0 à 500 photocopies A4	0.08€	0.16€
De 500 à 1000 photocopies A4	0.06€	0.12€
Au-delà de 1000 photocopies A4	0.05€	0.10€
De 0 à 500 photocopies A3	0.16€	0.32€
De 500 à 1000 photocopies A3	0.12€	0.24€
Au-delà de 1000 photocopies A3	0.10€	0.20€
Plastique A4	0.20€	
Plastique A3	0.30€	

-
- **Caution pour utilisation des barnums communaux : 1 900 €**
- Service réservé aux associations locales pour les manifestations inscrites au programme annuel
- **Redevances des ASSOCIATIONS**
 - **Adhésions associations non-sportives :**
 - 40€ pour celles qui occupent une salle municipale de façon hebdomadaire
 - 30€ pour une occupation occasionnelle
 - **Adhésions associations sportives :**
 - 40€ = forfait pour une occupation annuelle + 0.30 cts par licencié

- **Adhésions pour l'école de sport :**

- 25€ pour l'année

- **Entrées lors d'animations**

Chasse à l'œuf à l'occasion de Pâques : 2€ par enfant

- **Animations Théâtre :**

- Entrée théâtre 8 €/ personne
- Repas théâtre 20 €/ personne
- Soirée dîner dansant : 15 €/ repas + entrée (une boisson offerte)
5 €/ entrée seule (une boisson offerte)
- Stage de théâtre : 8 €/ enfant
- Spectacle des écoles : 2 €/ enfant (participation aux dépenses d'organisation)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 26 voix pour (1 absent sans procuration), d'adopter les tarifs du Service Animation proposés à compter du 01/01/2020.

Fait à CLEDER, le 4 décembre 2019
Pour extrait certifié conforme

Gérard DANIELOU
Maire de CLEDER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour Motte – dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication

